



Retard salaires depuis quelques mois

Par **dora22**, le **29/01/2015** à **21:49**

Bonsoir,

J'aimerais avoir des informations sur la démarche à suivre lorsqu'un employeur a du retard dans le paiement des salaires.

Je suis dans cette situation depuis bientôt 3 mois. En effet, depuis quelques mois, j'ai toujours 1 mois de retard dans mes salaires, et ce mois-ci, c'est 2 salaires de retard (novembre et décembre). D'ici 2 jours, il y aura le salaire de janvier en plus...

Jusque maintenant je faisais confiance à mon employeur, mais aujourd'hui je me demande s'il compte enfin me payer même s'il le prétend...

J'aimerais aussi savoir si je peux obtenir des indemnités pour ce retard considérable, ou si je peux les exiger directement auprès de mon employeur, et le montant de celles-ci.

Merci pour votre aide.

Par **moisse**, le **30/01/2015** à **08:56**

Bonjour,

Plusieurs voies s'offrent à vous, fonction de votre pugnacité et de votre vision de l'avenir probable/possible de l'entreprise et de votre emploi.

[citation] ou si je peux les exiger directement auprès de mon employeur, et le montant de celles-ci. [/citation]

Vous pouvez demander ce que vous voulez et l'employeur peut refuser.

[citation]J'aimerais aussi savoir si je peux obtenir des indemnités pour ce retard considérable[/citation]

Oui

Que faire actuellement :

* saisir le conseil des prudhommes en formation de référé pour exiger le paiement des salaires échus, donc jusqu'à fin décembre, puisque l'employeur doit le paiement une fois par mois.

Ou

* prendre acte d'un manquement essentiel aux obligations de l'employeur et donc présenter une démission ainsi titrée.

Simultanément saisir le conseil des prudhommes en vue de faire requalifier cette démission en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Si le CPH vous déboute vous ne serez pas éligible aux allocations de chômage.

Le CPH doit statuer dans le délai d'un mois.